



Réponse au postulat de Mme Longchamp et consorts « Une ville dynamique ouverte sur le monde »

Rapport-préavis N° 2018 / 38

Lausanne, le 6 septembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'installer un wifi public gratuit à Lausanne et évoque la possibilité d'un partenariat public-privé pour en réduire les coûts pour la Ville. Ce postulat a été renvoyé à une commission à laquelle la Municipalité a pu indiquer que le wifi gratuit existait déjà depuis de nombreuses années à Lausanne. Le postulat a tout de même été renvoyé par le Conseil communal à la Municipalité pour qu'elle lui fasse savoir ce qui a été fait en la matière. Le rapport-préavis fait donc le point sur l'offre actuelle de wifi gratuit : 67 bornes wifi permettent de couvrir 13 zones et 11 bornes supplémentaires dans 4 nouvelles zones sont en cours de réalisation, ce qui portera le total à 78 bornes et 17 zones couvertes. La Municipalité estime que cette couverture, dont le coût est actuellement intégralement pris en charge par les Services industriels (SIL), est aujourd'hui suffisante. La pose de nouvelles bornes n'est toutefois pas exclue et se fera en fonction de l'évolution urbaine et de l'intérêt et du soutien financier des acteurs du tourisme. Enfin, le rapport indique qu'une couverture provisoire sera installée dans la zone extérieure du centre sportif de Malley pour les Jeux Olympique de la Jeunesse en 2020.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Longchamp et consorts « Une ville dynamique ouverte sur le monde » en présentant l'offre actuelle de wifi gratuit mise à disposition des lausannois et des personnes de passage.

3. Le wifi public gratuit à Lausanne

L'offre en matière de wifi public gratuit est disponible à Lausanne depuis 2006. Actuellement, 67 bornes diffusant du wifi gratuit sont proposées par Citycable. La majorité de ces bornes sont situées au centre-ville, à Ouchy et à la Tuilière, dans l'espace public. Des bornes publiques équipent également les espaces intérieurs des bibliothèques de Lausanne et de l'aéroport de la Blécherette. Une borne est encore proposée à Jouxens-Mézery et deux à Prilly, deux communes situées sur la zone de desserte de Citycable. Près de la moitié de ces bornes ont été installées dans le cadre d'un partenariat public-privé avec Mobimo pour la desserte du quartier du Flon.

L'offre de wifi public des SIL couvre les zones suivantes :

Emplacement	Nombre de bornes
Aéroport Blécherette	2
Bibliothèques de Lausanne	13
Musée historique	2
Parc de Montbenon	1
Place de la Navigation	4
Place de la Palud	1
Place du Port	1
Place de la Riponne	1
Place Saint-François	1

Quartier du Flon (en partenariat avec Mobimo Lausanne)	33
Terrains de sport de la Tuilière	5
Prilly	2
Jouxkens Mézery	1
Total en fonctionnement	67
Place Chauderon (projet en cours)	3
Place Centrale (projet en cours)	3
Place de l'Europe (projet en cours)	3
Place de la Louve (projet en cours)	2
Total en cours de réalisation	11
Total prévu à terme	78

Le coût d'une borne et de sa pose étant d'environ CHF 5'000.-, avec raccordement, mais sans les coûts de main-d'œuvre interne ni les éventuels coûts de génie civil, l'infrastructure réalisée à ce jour a nécessité un investissement de base de l'ordre de CHF 350'000.-. La transmission sans fil de données est un domaine qui connaît une obsolescence rapide. Les bornes sont dépassées technologiquement après quelques années, mais peuvent être exploitées plus longtemps (6 à 8 ans) sans que la qualité de connexion ne présente de désagrément pour l'utilisateur. Les sites équipés les plus anciens ont déjà fait l'objet d'un premier remplacement. Le coût de remplacement d'une borne est bien sûr inférieur au coût d'installation initial et se monte à moins de CHF 1'000.-.

Cette infrastructure nécessite peu de maintenance et les coûts d'exploitation sont donc essentiellement composés des coûts de la plateforme spécialisée qui propose le portail d'accès et qui est de l'ordre de moins de CHF 10'000.- par an. On constate que l'effort financier est dans l'investissement de base. On peut encore relever que les coûts de main-d'œuvre interne ne sont pas négligeables : la recherche d'emplacements pour placer les bornes est la partie la plus difficile et la plus longue du processus de réalisation. L'emplacement doit être proche du réseau de fibre optique, surplomber la zone à desservir (une étude de couverture est chaque fois réalisée préalablement), éviter ou minimiser les coûts de génie civil, ne pas susciter d'oppositions en matière d'électrosensibilité et obtenir l'aval du propriétaire. La réalisation technique est quant à elle généralement simple et rapide.

Le réseau wifi public lausannois présente de l'intérêt bien sûr pour les touristes étrangers. Les touristes suisses et les citoyens lausannois disposent de connexions internet suffisamment puissantes avec leur smartphone (4G et bientôt 5G). Ils utilisent en revanche volontiers le wifi public pour connecter leur tablette ou leur ordinateur. Les statistiques à disposition permettent les constats suivants :

- le nombre d'utilisateurs différents est de 6'000 par mois, en moyenne sur l'année ;
- la zone Flon représente plus de 50% des connexions ;
- 50% des utilisateurs sont des résidents suisses et 50% des résidents étrangers ;
- 70% des connexions sont effectuées avec un smartphone ou une tablette.

Lors de la séance de commission qui a examiné le postulat, le 25 mai 2016, les SIL ont présenté l'état du wifi public (12 zones couvertes par 61 bornes) et son projet de développement, qui portait alors sur la couverture d'une dizaine de places publiques supplémentaires, avec l'installation prévue de 30 nouvelles bornes, portant le total des bornes à 91. Il était prévu que cette extension soit financée en partie par des recettes publicitaires. Un portail wifi peut en effet assurer une publicité ciblée en fonction de la localisation de l'utilisateur, de sorte à lui transmettre des annonces des commerces à proximité. Cette offre a été proposée par une régie publicitaire aux commerçants dans les zones wifi, sans succès. En l'absence de solution de financement complémentaire, l'extension a été ralentie. Sans financement externe ou soutien, l'offre de wifi se fera sur un périmètre un peu plus restreint qu'envisagé initialement, mais restera exempt de publicité. Cette solution permet de continuer à proposer une prestation de service public.

Indépendamment de ce financement, la pose de nouvelles bornes pourrait intervenir en fonction de l'évolution urbaine. La zone des terrains de sport de la Tuilière, inaugurée cette année, a par exemple été équipée en wifi public gratuit.

La possibilité d'utiliser l'accès wifi interne à l'administration pour proposer du wifi public dans certains lieux d'accueil de l'administration, comme l'Hôtel de Ville ou les guichets des SIL par exemple, est en cours d'évaluation avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI). Ce dernier a préavisé favorablement la démarche, la sécurité informatique du réseau de l'administration n'étant pas remise en cause. Cela permettrait d'étendre encore l'offre wifi, à faible coût, l'infrastructure étant déjà présente.

Enfin, la possibilité de partenariat public-privé pour mutualiser des coûts reste ouverte.

Le postulat évoque l'intérêt du wifi public gratuit pour les spectateurs des grandes manifestations sportives qui se déroulent à Lausanne. Il cite les Jeux Olympiques de la Jeunesse, dont la troisième édition se tiendra à Lausanne en janvier 2020. Le centre-ville et Ouchy (place de la Navigation), qui seront probablement les destinations privilégiées des visiteurs entre les compétitions sont déjà couverts par le wifi public. La zone de Malley où se dérouleront les épreuves lausannoises ne bénéficie à ce jour d'aucune couverture. Une couverture extérieure provisoire sera fournie par les SIL et une couverture minimale permanente de cette zone sera envisagée sur la base de cet essai. Une solution de wifi public à l'intérieur des infrastructures en partenariat avec le Centre sportif de Malley (CSM) est également en cours d'évaluation.

L'arrivée de la téléphonie 5G, l'augmentation attendue des objets « intelligents » et connectés, l'évolution rapide des habitudes et des solutions de mobilités connectées sont des éléments de contexte qui viendront probablement modifier l'évaluation de l'intérêt du wifi ou sa configuration dans l'espace public ces prochaines années.

4. WIFI FON par netplus

En complément à la couverture wifi gratuite proposée dans l'espace public, une autre solution de wifi sera bientôt disponible, mais pour un cercle restreint d'utilisateurs.

Lausanne étant désormais actionnaire de la société netplus.ch¹, elle pourra faire bénéficier les clients de Citycable de la communauté de partage d'accès internet wifi FON. Cette solution permet d'ouvrir un deuxième point d'accès sur les modems en wifi (avec accord du client) pour des utilisateurs externes également membres de la communauté. Cette cohabitation se fait en toute sécurité : ce second réseau est complètement isolé des appareils clients, ce qui évite la transmission d'informations sensibles comme le mot de passe et n'a pas d'impact sur la bande passante mise à disposition du propriétaire de l'antenne wifi.

Une proposition, énoncée il y a bien des années par M. Alain Hubler dans sa motion intitulée « Pour un wifi communautaire à Lausanne », datée de novembre 2007 et classée par votre Conseil en décembre 2013², pourra ainsi être reprise sur de nouvelles bases

5. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

¹ Préavis N° 2017/06 « Prise de participation dans la société netplus.ch S.A. », adopté par votre Conseil dans sa séance du 23 mai 2017.

² Rapport N° 2013/43 « Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2013 ».

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N°2018 / 38 de la Municipalité, du 6 septembre 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Longchamp et consorts « Une ville dynamique ouverte sur le monde ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter